

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

## N°002384

## OBJET:

Marché n°202250 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pôle d'échange multimodal d'Agde : Attribution du marché à DYN'AMO CONSEIL pour un montant de 83 000 € HT

Réf.: CB/PL (Marchés Publics) Rubrique dématérialisée : 1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président :

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et 1 000 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

**VU** la commission informelle du 20 Octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, maître d'ouvrage de la phase opérationnelle du Pôle d'Echange Multimodal, a souhaité lancer une consultation en vue de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera chargée de l'accompagner tout au long des études opérationnelles jusqu'à la consultation des entreprises :

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique:

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de celle-ci, l'opérateur économique ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et présentant une bonne valeur technique est retenu.

## **DÉCIDE**

- Article 1 : D'attribuer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le Pôle d'Echange Multimodal d'Agde à la Société DYN'AMO CONSEIL, domiciliée 22 Place du Ventoux - 34090 MONTPELLIER pour un montant de 83 000,00 € HT.
- Article 2 : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- Article final: Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 28 octobre 2022

Le Président. Gilles D'ETTORE

Président certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 02 novembre 2022

**VIA DOTELEC - FAST Actes** 

034-243400819-20221021-C002384I0-AR